

Initiatives ministérielles

N° de la question	Coût approximatif	N° de la question	Coût approximatif
126	180	205	65
133	850	209	81
136	229	210	35
143	298	211	50
147	425	212	280
148	39	213	130
149	39	214	70
150	39	217	215
152	9 220	221	47
158	531	222	124
166	353	225	242
173	123	226	523
175	229	227	78
176	186	229	30
177	272	231	72

COÛT TOTAL : 38 402 \$

c) 30 \$

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 111, 151 and 233 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre désire-t-elle que les questions n^{os} 111, 151 et 233 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 111—M. Boudria:

Pour chaque année financière depuis 1984, quel est le montant des frais d'accueil engagés par chaque sous-ministre?

(Le document est déposé.)

Question n° 151—Mme Stewart:

Pour chaque année financière depuis 1989, pour chaque ministère, combien d'argent a-t-on consacré à la formation du personnel?

(Le document est déposé.)

Question n° 233—Mme Campbell (South West Nova):

Quelle proportion de notre PNB provient du commerce international; quels pays contribuent à ce commerce; comment se répartit la contribution de ces pays en termes de pourcentage total du commerce international dans le cadre du PNB; quel est le nombre de pays avec lesquels nous avons conclu des ententes de commerce bilatérales?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Cooper: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'EXTRADITION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Monique Vézina (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le 17 septembre 1991, la ministre de la Justice a déposé à la Chambre le projet de loi C-31, qui est le fruit des efforts déployés en vue de réduire les retards extrêmes pouvant survenir dans les cas d'extradition.

J'estime qu'il est urgent d'apporter les modifications proposées dans ce projet de loi. Les Canadiens sont vivement préoccupés par le fait que notre système judiciaire empêche le Canada de livrer à des administrations étrangères des personnes qui doivent y subir un procès ou purger une peine.